

**Rapport d'activité 2008 – Délégation de service public relative à
l'exploitation et la gestion du stationnement payant en ouvrage et en
surface – Société Vinci Park**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990. Conformément à ses obligations, elle a communiqué à la Ville de Dieppe le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2008.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et Saint-Jacques. Elle n'inclut donc pas le parc de stationnement de la Plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes statutairement désignées.

- Vie juridique du contrat

L'année 2008 a été marquée par une évolution juridique constatée dans l'avenant n° 13 en date du 30 juillet 2008, autorisé par une délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2008.

Cette modification concerne une réduction à hauteur de 252 places du stationnement payant en voirie du centre-ville, à proximité du centre balnéaire (secteur de la Rotonde).

- Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint-Jacques.

2.1. Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique.

Accès : par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 272 emplacements publics répartis en trois niveaux (entresol de 85 places, rez-de-chaussée de 66 places et 1er sous-sol de 121 places).

Tarifs 2008 :

Formule Abonnement	Abonnement permanent	Abonnement jour
Abonnement mensuel	50,34 €	41,87 €
Abonnement trimestriel	140,00 €	118,08 €
Abonnement semestriel	272,11 €	234,37 €
Prélèvement mensuel	45,35 €	39,06 €

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7

Abonnement jour : du lundi au samedi de 7h à 20h

Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois.

Stationnement horaire	Tarif
0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 – 12 h	3,00 €
12 – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

Les tarifs horaires et abonnements sont stables par rapport à 2007.

Fréquentation 2008 :

- 45 220 passages horaires, contre 45 896 en 2007 (- 1,48%) ;
- 232 abonnements (stable par rapport à 2007) ;
- 59 amodiataires (stable par rapport à 2007).

Recettes :

Nature	Année 2008	Année 2007	Écart
Recettes abonnements	122 382 €	119 674 €	+ 2,26 %
Recettes horaires	59 800 €	65 812 €	- 9,13 %
Recettes diverses	6 652 €	7 191 €	- 7,49 %
TOTAL	188 834 €	192 677 €	- 1,99 %

2.2. Parking Saint-Jacques

Usagers : abonnés.

Mode de fonctionnement : automatique.

Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés.

Tarifs 2008 :

Type de stationnement	Tarif
Abonnement mensuel	41,87 €
Abonnement trimestriel	125,62 €
Abonnement semestriel	251,23 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2007.
Fréquentation 2008 : 111 abonnements ont été commercialisés.

Recettes :

Nature	Année 2008	Année 2007	Écart
Recettes abonnements	55 864 €	55 392 €	+ 0,85%
Recettes diverses	240 €	179 €	+ 34,07%
TOTAL	56 104 €	55 571 €	+ 0,96%

2.3. Prestations communes

Les deux parkings offrent certaines prestations :

- prêt de cabas ou chariot,
- prêt de vélo,
- ambiance musicale,
- possibilité de payer par carte bancaire

- Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne le parc de stationnement camping cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie.

3.1. Parc de stationnement camping cars

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24. Durée limitée à 48 h.

Paiement : horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 52 emplacements.

Tarifs 2008 :

Stationnement camping-cars	Tarif
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2007.

Fréquentation 2008 : 8 648 tickets ont été émis contre 8 349 en 2007, soit une hausse de 3,58 %.

Recettes :

Nature	Année 2008	Année 2007	Écart
Recettes horaires	61 208 €	59 500 €	+ 2,87 %

3.2. Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Paiement : horodateurs.

Capacité : 111 emplacements.

Tarifs 2008

Stationnement parking Hôtel de Ville	Tarif
0 h 15	gratuit
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
2 h 20	1,80 €
3 h	2,00 €
5 h	3,00 €
7 h	4,00 €
9 h	5,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2007.

Fréquentation 2008 : 163 627 tickets ont été émis contre 170 689 en 2007, soit une diminution de 4,14 %.

Recettes :

Nature	Année 2008	Année 2007	Écart
Recettes horaire	139 780 €	147 076 €	- 4,96 %

3.3. Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2 h 30.

Paielement : horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 954 emplacements.

Tarifs 2008

Stationnement horaire zone verte	Tarif
0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
5 h	1,80 €
9 h	2,00 €

Stationnement horaire zone orange	Tarif
0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
2 h 15	1,80 €
2 h 30	2,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2007.

Fréquentation 2008 :

- zone verte : 422 423 tickets vendus
- zone orange : 408 842 tickets vendus

Recettes :

Nature	Année 2008	Année 2007	Écart
Recettes zone orange	338 094 €	335 826 €	+ 0,67 %
Recettes zone verte	483 865 €	497 210 €	- 2,68 %
TOTAL	821 959 €	833 036 €	- 1,33 %

Les principales évolutions opérées en 2008 sont les suivantes :

- suppression de 5 places payantes et d'un emplacement pour convoyeurs rue Saint-Jean ;
- création d'un emplacement PMR Place nationale ;
- transformation d'une place payante en place PMR Boulevard du Général de Gaulle ;
- transformation d'une place ambulance en place payante rue Jules Ferry ;
- transformation d'une place payante en place OPAD Place du Commandant Fayolle ;
- suppression de 2 places payantes rue de Blainville.

3.4. Autres précisions

En 2008, les agents de surveillance ont procédé à la verbalisation de 15 882 infractions contre 18 483 en 2007, soit une baisse de 14,07 %.

- Bilan financier 2008

4.1. Recettes 2008

Le total des recettes 2008 se décompose comme suit :

- recettes de voirie : 1 022 947 €
- recettes des parcs : 244 939 €
- soit un total de 1 267 886 €

4.2. Charges 2008

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- salaires et frais de personnel : 253 027 €
- redevance d'affermage : 305 355 €
- provisions pour travaux : 8 534 €
- taxe de séjour : 1 670 €
- soit un total de 568 586 €

Charges exploitant :

- forfait de gestion : 587 593 €
- amortissements : 34 902 €
- soit un total de 622 495 €

Le total des charges s'élève à 1 191 081 €

4.3. Résultat 2008

Pour 2008, le résultat s'élève à 1 267 886 € -1 191 081 € soit 76 805 € d'excédent.

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- part Ville (70%) : 53 763 €
- part exploitant (30%) : 23 042 €

Considérant :

- la présentation intervenue en commissions n°1 et n°6, réunies le 22 juin dernier,
- que la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1er juillet dernier, a examiné ce rapport,

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan 2008 de la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
